



Extraits du procès-verbal de la réunion n° 8 du Conseil d'Administration du 18 janvier 2010

Présents : Mr. JP. Delchef (Président), Mme D. Sonveaux, Mrs M. Collard (Trésorier général), A. Geurten, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel, L. Lopez (secrétaire général)

Excusés : F. Charneux (raisons familiales), D. Doyen (raisons privées), A. Kaison (raisons privées), J. Ringlet (raisons privées).

Heure de début de La réunion : 18 heures

Avant d'entamer ses travaux, le conseil d'administration décide de participer à l'opération de solidarité pour le peuple haïtien et décide de verser une contribution de 15€ par club.

1. Rapport du Directeur Sponsoring-Marketing

1.1. Rapport du bilan financier Summer Tour 2009 et Season Opening

Les tableaux des détails relatifs du bilan des Summer tour et season opening sont parcourus et commentés.

Season opening : Les membres du CDA prennent connaissance des détails financiers de l'événement qui se soldera par un déficit : les recettes budgétées n'ayant pas été concrétisées.

Summer tour 2009 : explications de certains détails financiers.

Le conseil d'administration reste dans l'attente d'un bilan définitif des 2 événements.

1.2. Autres points abordés

➤ Convention avec Belgacom Liège Basket : les membres du conseil d'administration constatent que la convention n'est pas signée. L'action est toujours en cours - 4 journées de street basket prévues : Waremme, Ans,...

A. Geurten est chargé de la conclusion de ladite convention.

➤ Action de promotion liée à la convention Belgacom Liège Basket : accord de reporter les actions pour le second tour de la coupe d'Europe avec le club.

➤ En ce qui concerne le compteur de visites du site, le petit logiciel a été supprimé car ce système ralentissait le serveur Etnic. A Geurten est chargé de trouver une solution.

➤ Summer tour 2010 : des premiers contacts ont été liés (Andenne, Honnelles, Givet..) Le programme complet est attendu pour le CDA de mars, étant entendu qu'1/5ième de nouvelles villes ou communes constitue l'un des objectifs.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2009, tel que publié sur le site le 18 décembre 2009, est approuvé à l'unanimité par les membres du CDA moyennant la précision suivante apportée au point 12.2.2.:

" Il convient de préciser que le CDA a décidé, à la majorité, que les 2 candidats (MM Averlant B. et Scherpereel B.) devront présenter un examen organisé par le département arbitrage.

Le président du département arbitrage est chargé d'exécuter la décision."

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

Les points suivants, repris au procès-verbal de la réunion précédente, ont fait l'objet d'un suivi :

7.3. Demande de dérogation aux conditions d'âge

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire - général.

8.2. Exercice du droit d'évocation : décision du Procureur régional 24 novembre 2009

Le Conseil d'Administration prend connaissance du fait que le dossier repris sous rubrique a été renvoyé au Conseil judiciaire provincial de Namur.

11.1. Liste des clubs en retard de paiement

Un club n'a pas payé sa facture et a été forfait deux fois de suite. Compte tenu du fait que le paiement de la facture n'a pas eu lieu pour le 15 décembre 2009, le troisième forfait entraîne le forfait général du club.

Il est rappelé que les joueurs du club concerné n'ont pas la possibilité de solliciter une mutation.

4. Assemblée générale du 20 mars 2010

4.1. Inventaire des propositions de modifications statutaires présentées par le CDA

Les membres du Conseil d'Administration parcourent et commentent les propositions de modifications du ROI. Les propositions portent sur

- PA : articles 22, 32, 69, 70
- PC : articles 4, 6bis, 7, 19, 53,59, 74, 93
- PJ : articles 3, 4, 15bis, 16, 35, 45, 65, 65bis
- Normes des sanctions
- PM : articles 9, 12.

4.2. Modalités de rédaction du bilan 2009

La rédaction du bilan débutera après la déclaration de TVA (20 janvier)

5. Gestion du personnel

5.1. Rapport de l'entretien au cabinet du Ministre des Sports du 8 janvier 2010

Le président et le directeur technique ont été conviés à un entretien au Cabinet du Ministre des Sports le 8 janvier 2010.

Au terme de l'entretien, il ressort que

- Pour 2009, le budget de l'AWBB a été revu à la lumière du plan - programme déposé en août 2009 ;
- Pour 2010, confirmation a été donnée que le budget des Sports 2009 a servi de base pour le budget 2010 qui a été approuvé par le Parlement de la Communauté française.
- La question de l'intervention dans les frais d'hébergement est en cours d'examen.
- En ce qui concerne la question des éducateurs : une option envisageable serait l'engagement d'éducateurs sous le statut de travailleurs APE, subsidiés par les pouvoirs publics.
- La création du futur centre de haut niveau a été évoquée.

5.2. Demande de collaboration de l'AISF

L'AISF demande la collaboration d'un membre du personnel de l'AWBB pour participer à la création du logiciel informatique de gestion des fédérations. Les membres du Conseil d'Administration marquent leur accord tout en constatant que l'avenant au contrat de travail envisagé par l'intéressé allait à l'encontre de cette opportunité.

5.3. Dossier en suivi d'un membre du personnel.

Le dossier de l'intéressé pourra être finalisé à la lumière de la solution contractuellement envisagée pour le point qui précède.

6. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Tracé des terrains à partir de la saison 2010 -2011

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la position du conseil d'administration de la VBL.

Après un nouvel examen minutieux de la question, les membres du conseil d'administration estiment que :

- Bien que le conseil d'administration de l'AWBB ne comprenne toujours pas la motivation de FIBA Monde en la matière pour des compétitions qui échappent à sa juridiction ;
- Attendu que les clubs de la BLB ont décidé d'adopter les nouvelles règles FIBA à partir du 1^{er} octobre 2010 ;
- Attendu que certains de ces clubs alignent des équipes dans d'autres compétitions au niveau national, régional ou provincial, ce qui pose la question de la cohérence des différents tracés et des instructions à donner pour la création de nouveaux terrains de sports;
- Attendu que l'exercice de l'autonomie des fédérations (AWBB et VBL) pourrait entraîner des décisions différentes pour résoudre une question identique ;
- Attendu qu'il convient toutefois de tenir compte de la situation actuelle des clubs de chaque fédération.

Les membres du conseil d'administration rappellent que les nouvelles règles visent :

- A. le placement de la ligne de 3 points à 6, 75 mètres (au lieu de 6,25 mètres) ;
- B. tracé d'un arc défensif en dessous de l'anneau ;
- C. le tracé d'une nouvelle ligne pour les rentrées sur les lignes latérales ;
- D. nouveau tracé de la zone restrictive (appelée communément « la raquette ») ;
- E. nouveau décompte des 24 secondes (à déterminer ultérieurement).

Sur la base de ce qui précède, le conseil d'administration prend les décisions suivantes :

1. Principes généraux :

- L'application des nouvelles règles (A, B, C) sera obligatoire à partir du **1er juillet 2012** (pour la saison 2012-2013) pour toutes les compétitions nationales, régionales et provinciales (seniors et jeunes)
- L'application de la nouvelle règle D sera obligatoire à partir du **1er juillet 2012** (pour la saison 2012-2013) pour les compétitions de 1^{ère} nationale dames et 2^{ème} nationale messieurs.
- Toutefois, les clubs qui le souhaitent, sont autorisés à appliquer toutes les nouvelles règles (A, B, C, D) à partir du **1er juillet 2010.**

Dans ce cas, les règles seront applicables, à domicile, pour les rencontres disputées par toutes les équipes de ces clubs et ce quel que soit leur niveau (national, régional, provincial seniors et jeunes).

- En ce qui concerne l'homologation de nouveaux terrains, seuls les terrains ayant les dimensions 28 m X 15 ou 26 m X 14 pourront être homologués par les instances compétentes à partir de ce jour.

2. Application :

2.1. Pour les clubs évoluant en division 1 nationale messieurs (BLB),

- Les dimensions du terrain sont les suivantes 28 m x 15 m
- les nouvelles règles sont obligatoires (A, B, C, D et E) à partir du 1^{er} octobre 2010.

2.2. Pour les clubs évoluant en 1^{ère} nationale dames et 2^{ème} nationale messieurs

- Les dimensions du terrain autorisées : 28 m x 15 m ou 26 m X 14 m
- les nouvelles règles sont obligatoires (A, B, C, D) à partir du 1er juillet 2012. (le CDA peut -sur proposition du département compétition -à titre exceptionnel et limité dans le temps accorder une dérogation).
- Toutefois à partir du 1^{er} juillet 2010 : les clubs peuvent opter
 - soit pour la suppression de l'ancien tracé et le remplacement par le nouveau tracé (règles A, B, C et D)
 - soit l'introduction progressive du nouveau tracé pendant que l'ancien est maintenu.

Dans ce cas, on discerne deux phases possibles :

Phase A : les tracés de la nouvelle ligne des 3 points, l'arc défensif et les lignes de remises en jeu (règles A, B et C)

Phase B : le tracé de la nouvelle zone restrictive (règle D)

L'application en deux phases permet déjà de réaliser à la prochaine entre-saison (été 2010) : la nouvelle ligne des trois points, les lignes de remises en jeu et « l'arc défensif » et prévoir ultérieurement le tracé de la zone restrictive (la raquette)

Là où le nouveau tracé aura été réalisé -soit entièrement, soit la phase A ; il sera déjà possible de jouer suivant les nouveaux tracés à partir du 1^{er} juillet 2010.

2.3. Pour les clubs évoluant dans les séries de 3 nationale, dans les divisions régionales et provinciales (messieurs, dames et jeunes)

- les dimensions du terrain peuvent être les suivantes 28 m x 15 m, 26 m x 14 m ou 24 m x 13 m
- les nouvelles règles (A, B, C) sont obligatoires à partir du 1^{er} juillet 2012.
- Il n'y a aucune obligation de tracer la zone restrictive américaine (Règle D).
- Les dispositions relatives à l'introduction progressive des nouvelles règles telles reprises au point 22.2. sont également d'application.

Avant de procéder à la publication sur le site de la note technique relative à l'application des nouvelles règles, le secrétaire général enverra un courriel, via le département "communication", aux clubs afin d'effectuer le recensement des dimensions des terrains.

6.2. Présence à l'assemblée générale de la province du Luxembourg du 25 janvier 2010

Le secrétaire général et le trésorier général assisteront à l'assemblée générale de la province de Luxembourg le 25/1/2010.

6.3. Décision du bureau dans le différend opposant le CP BBW au CJP BBW.

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la décision du bureau, suivant laquelle la procédure portant sur le traitement du dossier relatif à l'exclusion d'une équipe de la compétition vétérans a été suspendue au vu de la position prise anticipativement par le CJP BBW (PV de la réunion du 16 décembre 2009).

Le dossier sera traité par le Conseil régional de discipline le 18 janvier 2010.

6.4. Décision de démettre un membre du groupement Parlementaires du Hainaut.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance d'un courriel reçu du groupement des Parlementaires du Hainaut relatif à la décision de démettre Madame Dominique DHAENE de ses fonctions de parlementaire. Ils prennent acte de la décision intervenue.

7. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

7.1. Nominations de membres ad hoc.

Comme suite à la demande du Procureur régional, le Conseil d'Administration décide de ratifier la proposition de nomination de Monsieur Simon DIERGE (CJ NAMUR) comme membre ad hoc afin de siéger au Conseil d'Appel du 19.12.09.

Comme suite à la demande du Procureur régional, le Conseil d'Administration décide de ratifier la proposition de nomination de Monsieur Jacques BUFFE (CJ HAINAUT) comme membre Ad Hoc afin de siéger au CJ REGIONAL du 25.01.2010.

Comme suite à la demande du Procureur régional, le Conseil d'Administration décide de ratifier la proposition de nomination de Monsieur Emile LOZE (CJ B.B.W) comme membre Ad Hoc afin de siéger au CJ REGIONAL du 01.02.2010.

7.2. Exercice du droit d'évocation du conseil d'administration

A la lecture d'un mail contenant la décision du comité provincial de Liège du 18 janvier 2010, relatif à la sanction du forfait pour non - qualification d'un joueur, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de suspendre ladite décision dans l'attente des résultats de l'investigation initiée dans le dossier.

8. Rapport du Secrétaire- général

Les membres du CDA prennent connaissance des statistiques des **désaffiliations administratives** du 01/07/2009 → 31/12/2009 :

Au total, 405 désaffiliations administratives ont été enregistrées et réparties comme suit :

- 120 mutations seniors
- 285 mutations jeunes (juniors compris)

Par province :

- 141 pour Bruxelles-Brabant Wallon
- 97 pour Hainaut
- 90 pour Liège
- 28 pour Luxembourg
- 49 pour Namur

Par type :

- PM 9.1.2 : 3
- PM 9.2 : 34
- PM 9.3 : 3
- PM 9.4 : 158
- PM 9.5 : 193
- PM 9.6 : 14

9. Rapport du Trésorier général

9.1. Liste des clubs en retard de paiement

Le Trésorier général communique aux membres du CDA la liste des clubs n'ayant pas encore honoré la facture de novembre 2009.

9.2. Adaptation du TTA

Le TTA est parcouru et certaines adaptations seront proposées après en avoir conféré avec la VBL.

9.3. Statut des joueurs professionnels

Sur proposition du trésorier général, les membres du conseil d'administration confirment l'application de l'article PM 3. Un courrier en ce sens sera envoyé à tous les clubs avec la prochaine facture.

10. Départements

10.1. Département Promotion

10.1.1. Modalités de mise à disposition de matériel aux clubs de l'AWBB

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du projet de convention de mise à disposition du matériel AWBB rédigé par le directeur Sponsoring -Marketing.

Ils approuvent ledit document moyennant l'ajout des lieux et dates de mise à disposition du matériel dans le document.

A. Geurten est chargé de finaliser le texte de la convention.

10.1.2. Participation aux Awards 2010

Les membres acceptent d'intervenir financièrement dans l'organisation de la soirée des "Awards" 2010 qui aura lieu en mai 2010.

10.2. Département Coupes

10.2.1. Désignation des clubs appelés à organiser les ½ finales des coupes AWBB 2010

Compte tenu du désistement d'un club, le président du département propose que les ½ finales qui devaient se dérouler à l'UBCF Quaregnon se déroulent dans la salle de l'UB Quaregnon.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la proposition du département.

11.2.2. Proposition de règlement des coupes AWBB 2010-2011 jeunes

Le président du département présente la modification au règlement qui impose aux équipes participant aux finales de fournir la liste des joueurs avec mention des noms, prénoms, date de naissance, taille et position sur le terrain et ce, afin de composer un programme digne de ce nom.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la proposition du département.

11.2.3. Proposition de règlement des coupes AWBB 2010-2011 dames

Le président du département présente les modifications au règlement à savoir :

- L'organisation des ½ finales en une seule manche sur terrain neutre ; à l'appui de sa proposition, B. Scherpereel présente les arguments suivants :
 - la possibilité de créer un événement supplémentaire pour l'AWBB ;
 - la possibilité supplémentaire d'assurer la promotion du Basket-ball ;
 - l'allègement du calendrier ;
- l'obligation pour les équipes qui participent aux finales de fournir la liste des joueurs avec mention des noms, prénoms, date de naissance, taille et position sur le terrain et ce afin de composer un programme digne de ce nom

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les propositions du département.

11.2.3. Proposition de règlement des coupes AWBB 2010-2011 messieurs

Le président du département présente les modifications au règlement à savoir :

- L'organisation des ½ finales en une seule manche sur terrain neutre ; à l'appui de sa proposition, B. Scherpereel présente les arguments suivants :
 - la possibilité de créer un événement supplémentaire pour l'AWBB ;
 - la possibilité supplémentaire d'assurer la promotion du Basket-ball ;
 - l'allègement du calendrier ;
- l'obligation pour les équipes participant aux finales de fournir la liste des joueurs avec mention des noms, prénoms, date de naissance, taille et position sur le terrain et ce afin de composer un programme digne de ce nom

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les propositions du département.

Les propositions de modifications des différents règlements seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 mars 2010.

11.3. Département Égalité des chances

11.3.1. Prise de connaissance du rapport de la réunion du 6 janvier 2010

Il existe un déséquilibre entre les équipes garçons & filles. Il conviendrait de demander aux clubs de créer des équipes filles dans les clubs n'ayant que des équipes garçons (PC56). Il pourrait être envisagé de créer un bonus pour encourager la création des équipes filles. L'attention est attirée sur les problèmes des modalités pratiques

11.4. Département jeunes

J. Nivarlet président du département informe le conseil d'administration que la première journée régionale de jeunes 2010 qui avait été annulée pour raison d'intempéries se disputera le dimanche 31 janvier 2010.

11.5. Département Arbitrage

11.5.1. Accès au site

Certains problèmes sont liés à l'accès au volet arbitrage du site. Ils seront examinés en concertation avec les responsables des autres départements concernés (championnat et coupes)

11.5.4. Calendrier régional

Il a été constaté que la numérotation des rencontres du second tour a été modifiée. A. Geurten en donne les explications au niveau informatique.

5. Département Médical

15.3 Michel COLLARD expose 2 cas de contrôle anti-dopage positifs.

12. Calendriers des prochains événements

12.1. ½ finales des Coupes AWBB jeunes les 6 et 7 février 2010.

13. Divers

13.1 Prochain CDA : Le 15/2/2010 à Bruxelles
 Le 08/03/2010 à Jambes

Fin de la réunion : 23h40

Jean-Pierre DELCHEF
Président

Lucien LOPEZ
Secrétaire général